

- Présidence :** Mme Isabelle Bonneau.
- Membres présents :** Mme Christelle Ploquin.
MM. Olivier Blancheton, Jean-Louis Hauquin.
- Invités présents :** MM Laurent Fouché, Jean-François Selle.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Présentation ordre du jour

2° Sujet « Pour information et échanges »

- Planning et critères de validation pour la campagne 2024-2025
(Etablis par le Comité de direction du 21/10/2024)

3° Sujet « Pour décision »

- Demande de distinctions - Campagne 2024-2025

4° Questions et informations diverses

Compte tenu des sujets à traiter en séance, la réunion s'est déroulée en visio, les documents préparatoires ayant été préparés en amont.

Ouverture de séance à 18H30.

SUJET(S) « POUR INFORMATION »

Planning de la campagne 2024-2025

Pour rappel, le CODIR 04 du 16 septembre dernier a validé le planning suivant qu'il tiendra de respecter.

- **31/10/2024** / Transmission aux clubs par messagerie : → **L Fouché**
 - Formulaire de demande,
 - Conditions d'attribution et critères de validation
- **01/02/2025** / Fin des demandes pour les clubs (centralisation des demandes) : → **I Bonneau**
- **15/02/2025** / Contrôle des critères de validation → **V Goupillat**

- **28/02/2025** / Affectation des distinctions et plaquettes → **I Bonneau**
- **Courant mars**/ Présentation et validation par le CODIR → **I Bonneau**
- **Fin mars** / Commande des médailles et plaquettes : FFF - LNFA - DISTRICT → **L Fouché**
- **20/05/2025** / Retour des médailles et plaquettes anniversaire → **L Fouché**

Rappel décision du Comité de Direction du 21 octobre 2024 :

Les demandes seront étudiées par la commission Valeurs, Ethique et Fair Play et seront systématiquement rejetées si une des conditions listées ci-dessous est établie :

- Être en état de suspension disciplinaire par la FFF, la Ligue ou le District de Football de la Charente.
- Être concerné par une instruction disciplinaire en cours (Période entre la demande jusqu'à la date de la remise)
- Avoir eu une sanction disciplinaire grave (Agressions, bagarre, tricherie volontaire, ...) dans les 3 dernières années qui précèdent la date de la demande.
- Être dans un club impliqué sur les **3 dernières années par des faits graves** :
 - o Agression d'arbitre,
 - o Bagarre générale,
 - o Tricherie volontaire.

SUJET « POUR DECISION »

Demande de distinctions - Campagne 2024-2025

Pour rappel, le CODIR 05 du 21 octobre dernier a mandaté la commission valorisation de l'engagement bénévole afin de préparer le **lancement de la campagne 2024-2025 de demande de distinctions pour le 1^{er} novembre 2024 pour une clôture au 1^{er} février 2025**. La procédure de la saison passée ayant donné satisfaction aux clubs, cette dernière est reconduite avec quelques aménagements mineurs validés en séance.

En conséquence et bien que les quotas d'attribution de distinctions ne soient pas encore totalement connus, la commission a procédé à la rédaction des documents nécessaires au bon déroulement de la campagne :

- La procédure « demande de distinctions 2024-2025 » (En annexe du présent PV)
- Le formulaire de demande de distinctions 2024-2025 qui sera adressé aux clubs. (En annexe du présent PV).

Décision 01 : Le secrétaire Général aura la charge d'adresser aux clubs le mail de lancement de campagne ainsi que les liens des 2 documents cités ci-dessus le 31 octobre 2024.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Remise distinction FFF (campagne 2023/2024)

Après réception des 2 distinctions FFF de la campagne précédente, la commission Valorisation de l'engagement bénévole prendra contact avec les 2 récipiendaires (Michel Bourin et Claude Coussy) afin de déterminer les modalités de remise officielle.

Bénévole du mois

L'action de valorisation du bénévole du mois est reconduite (10 bénévoles par saison). Ces bénévoles seront invités à une rencontre à l'ACFC suivie d'une réception VIP.

Nouveauté afin de réduire le délai entre la mise en valeur et la récompense :

Les bénévoles de la saison en cours (septembre à décembre 2024) seront invités au même titre que les 10 bénévoles 2023/2024.

Pour les saisons à venir, les invitations seront basées sur une période calendaire (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

De plus, les bénévoles du mois auront la possibilité d'inviter une personne de leur choix.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 23/10/2024

Décision 01 : Le secrétaire Général aura la charge d'adresser aux clubs le mail de lancement de campagne ainsi que les liens des 2 documents d'accompagnement le 31 octobre 2024.

La prochaine réunion n'est pas fixée et sera en fonction de l'actualité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.



Isabelle Bonneau
Vice-Présidente
En charge du Pôle Citoyenneté
Animatrice Commission "Valorisation
de l'engagement bénévole"

06 21 71 63 66
isabelle.bonneau0@gmail.com



**Annexe 01 – Procédure demande de distinctions
"Serviteur du football" et « Plaquette « Anniversaire de club »**

**Demande de distinctions
"Serviteur du football" et « Plaquettes « Anniversaire de club »**

Pour **valoriser l'engagement des dirigeants**, la Fédération Française de Football propose l'attribution de distinctions pour les bénévoles des clubs selon 3 niveaux :

- District,
- Ligue,
- Fédération.

(Demandes de distinctions pour les bénévoles limitées à 3 par club)

Avant de remplir le formulaire de demande de distinctions il est impératif de prendre connaissance des conditions d'attributions décrites ci-dessous.

Par décision du Comité de Direction du 21 octobre 2024, **les demandes seront étudiées** par la commission Valorisation de l'Engagement Bénévole, **puis devront être homologuées** par la commission Valeurs, Ethique et Fair Play **et seront systématiquement rejetées si une des conditions listées ci-dessous est établie :**

- Être en état de suspension disciplinaire par la FFF, la Ligue ou le District de Football de la Charente.
- Être concerné par une instruction disciplinaire en cours. (Période entre la demande jusqu'à la date de la remise)
- Avoir eu une sanction disciplinaire grave (Agressions, bagarre, tricherie volontaire, ...) dans les 3 dernières années qui précèdent la date de la demande.
- Être dans un club impliqué sur les 3 dernières années par des faits graves :
 - o Agression d'arbitre,
 - o Bagarre générale,
 - o Tricherie volontaire.

1° - Distinctions « District »

Après proposition de la Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole, le Comité de direction du District étudie, arbitre et valide les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Distinctions (Quota) → de 12 à 24 par saison

Platine	+ 25 ans d'ancienneté	
----------------	------------------------------	--

Or	+ 20 ans d'ancienneté
Vermeil	+ 15 ans d'ancienneté
Argent	+ 10 ans d'ancienneté
Bronze	À partir de 5 ans d'ancienneté

Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1^{ère} distinction District pour obtenir la seconde. Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».

2° - Distinctions « Ligue »

Après proposition de la Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole, le Comité de direction du District étudie et arbitre les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Le Comité de direction Ligue valide les propositions en dernier ressort.

Distinctions attribuées pour la saison 2024-2025 (quota fixé par la LFNA) **non connu à ce jour**

OR (?)	+ 20 ans d'ancienneté
Vermeil (?)	+ 15 ans d'ancienneté
Argent (?)	+ 10 ans d'ancienneté OU « au mérite » *

1° on peut obtenir une distinction Ligue sans avoir de distinction District.
2° Il n'est pas nécessaire d'avoir une 1^{ère} distinction Ligue pour obtenir la seconde.
Autrement dit, un bénévole peut recevoir une distinction « vermeil » sans avoir reçu la distinction « argent ».

* La distinction Argent « au mérite » a pour objectif de valoriser des dirigeant(e)s méritants n'ayant pas le nombre d'années prévues, mais engagé(e)s dans leur club et porteurs de projets.

3° - Distinctions F.F.F :

Après proposition de la Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole, le Comité de direction du District étudie et arbitre les demandes faites par les clubs en fonction des conditions établies et en adéquation avec les préconisations F.F.F.

Distinctions attribuées pour la saison 2024-2025 (quota fixé par la FFF) **non connu à ce jour**

Plaquette Bronze (?)	Or +10 ans
Médaille Or (?)	Vermeil +5 ans
Médaille Vermeil (?)	Argent +5 ans
Médaille Argent (?)	+ 10 ans d'ancienneté successive
Médaille Jeunesse bénévole	Avoir entre 16 et 25 ans - occuper une fonction dirigeante - mener un projet

4° - Plaquette F.F.F « anniversaire de clubs »

(La date officielle retenue par la FFF de création de club figure sur Footclub)

Platine	125 ans révolus
Or	100 ans révolus
Argent	75 ans révolus
Bronze	50 ans révolus

NB : Les anniversaires intermédiaires de dizaine (60, 70, 80, 90, 110, 120) seront étudiés par le Comité de Direction du District sur proposition de la Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole.

En cas de fusion, c'est l'anniversaire de la fusion qui est fêté et non celui de la création des clubs d'origine.

Pour accéder au formulaire de demande, bien vouloir cliquer sur le lien ci-dessous.

Date limite des demandes : Samedi 1^{er} février 2025.

Annexe 02 - Formulaire de demande de distinction
"Serviteur du football"
et/ou
plaquette anniversaire de club
Saison 2023/2024

Demande de distinction "Serviteur du football" et/ou plaquette anniversaire de club - Saison 2024/2025

La campagne des demandes de distinctions "Serviteur du football" sera ouverte du 1er novembre 2024 au 1er février 2025.

Si vous souhaitez obtenir une plaquette anniversaire pour votre club et/ou récompenser un (une) ou des dirigeants(es) bénévoles "méritant(s)" de votre club, je vous invite à répondre à ce questionnaire après avoir pris connaissance des conditions d'attribution sur notre site. (Suivre le chemin suivant : ["Documents - Divers - Saison 2024-2025 - Demande de distinction dirigeants et clubs 2024-2025"](#))

La date limite de retour des demandes (réponse au questionnaire) est fixée au 1er février 2025, il conviendra de remplir autant de formulaire que de demande.

La Commission Valorisation de l'Engagement Bénévole vous fera un retour après étude des demandes homologuées par la commission Valeurs - Fair Play – Ethique et validées par le Comité de Direction courant mars 2025.

Sportivement.

Isabelle Bonneau

Vice-Présidente du pôle citoyenneté

Animatrice de la commission valorisation de l'engagement bénévole

1 - Nom de votre club *

Votre réponse _____

2 - Numéro d'affiliation de votre club *

Votre réponse _____

3 - Votre Nom (Personne à l'origine de la demande) *

Votre réponse _____

4 - Votre Prénom (Personne à l'origine de la demande) *

Votre réponse _____

5 - Votre fonction dans le club (Personne à l'origine de la demande) *

Votre réponse _____

6 - Votre Numéro de téléphone, portable de préférence (Personne à l'origine de la demande) *

Votre réponse _____

7 - Votre adresse mail personnelle (Personne à l'origine de la demande) *

Votre réponse _____

8 - Quelle est la nature de votre demande ? (Cochez une seule case) *

- Plaquette anniversaire de votre club (répondre à la question 9 puis valider le questionnaire)
- Distinction d'un bénévole de votre club (répondre aux questions 10 à 16 puis valider le questionnaire)

9 - Date de création de votre club (Date indiquée sur votre profil Footclub)

Votre réponse _____

10 - Nom du bénévole à distinguer

Votre réponse _____

11 - Prénom du bénévole à distinguer

Votre réponse _____

12 - Date de naissance du bénévole à distinguer

Votre réponse _____

13 - Fonction actuelle du bénévole à distinguer

Votre réponse

14 - Numéro de licence du bénévole à distinguer (Licence dirigeant(e) uniquement)

Votre réponse

15 - Ancienneté du bénévole à distinguer

- Dirigeant (e) âgé (ée) de 16 à 25 ans et porteur d'un projet "club"
- De 5 à 9 ans
- De 10 à 14 ans
- De 15 à 19 ans
- De 20 à 24 ans
- A partir de 25 ans

16 - Décrire les activités et les périodes du bénévole au sein de votre club. (Ces renseignements serviront à la mise en valeur du bénévole proposé lors de la remise de distinction)

Votre réponse
